

FOCUS

PROGRAMME OMBREE



OMBREE

L'Agence Qualité Construction (AQC) est le porteur du programme OMBREE (programme inter Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économes en Énergie) qui propose de contribuer à la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments résidentiels et tertiaires de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion et de Mayotte au travers d'une valorisation des ressources locales disponibles, du développement de nouveaux outils et d'actions de sensibilisation et, par la mise en place d'un incubateur de projets.

Le CAUE de la Guadeloupe est un des quatre partenaires opérationnels du programme OMBREE. A ce titre, il assure la mise en œuvre opérationnels d'actions spécifiques du programme sur le territoire de la Guadeloupe et, co-anime le comité de coordination inter-outre-mer du programme.

Site dédié au programme OMBREE : <http://batiments-outremer.fr>

ÉDITORIAL

Issu des propositions des 150 citoyens tirés au sort de la Convention citoyenne pour le climat, la loi Climat et résilience a pour ambition d'ancrer l'écologie dans notre société : dans nos services publics, dans l'éducation de nos enfants, dans notre urbanisme, dans nos déplacements, dans nos modes de consommation... Il s'agit d'accélérer la transition de notre modèle de développement vers une société neutre en carbone, plus résiliente, plus juste et plus solidaire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les combustibles solides de récupération (CSR), définis par la norme NF-EN-15359, sont des combustibles solides préparés à partir de déchets non dangereux, utilisés pour la valorisation énergétique dans des usines d'incinération ou de co-incinération. La norme prévoit le classement des CSR selon un critère économique (le PCI ou pouvoir calorifique inférieur), un critère technique (la teneur en chlore) et un critère environnemental (la teneur en mercure). Cinq seuils ont été définis pour chacun de ces critères.

RETOURS SUR...

LES ATELIERS TECHNIQUES CEP 2021

Organisés sous la forme d'un webinaire d'échanges et de sensibilisation des élus, des cadres et agents techniques territoriaux aux questions liées à la maîtrise de l'énergie, la 11ème édition des Ateliers Techniques CEP s'est déroulé le 11 mai 2021 en visioconférence via l'outil Zoom, ceci au vu du contexte sanitaire lié à la pandémie COVID-19.

La thématique principale abordée au cours de cette édition fut le « **Confort dans le bâti** ». Le contenu de ces ateliers s'est articulé autour de la définition des différents types de confort, du traitement du bâtiment, des solutions techniques et des leviers d'actions pour une collectivité.

10 collectivités furent représentées parmi la cinquantaine de participants sur l'ensemble du webinaire, permettant ainsi des débats de qualité autour d'un sujet d'actualité.

DIFFÉRENTS TYPES DE CONFORT

La notion de confort varie d'un individu à un autre en fonction des besoins mais aussi des différents degrés de tolérance face aux inconforts.

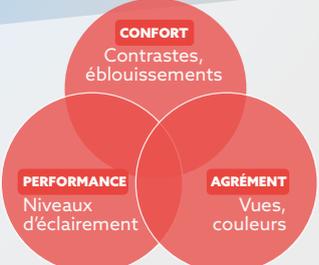
Les paramètres clés sont :

- Le **confort lié au bâtiment** et remplissant ses fonctions fondamentales d'abri pour l'occupant et de protection durable et efficace contre des éléments extérieurs ;



Le **confort relevant d'une perception sensorielle** liée à des critères d'ambiance et d'environnement du bâtiment (luminosité, humidité, température, acoustique...).

ENJEUX LIÉS AU CONFORT VISUEL



TRAITEMENT DU BÂTIMENT

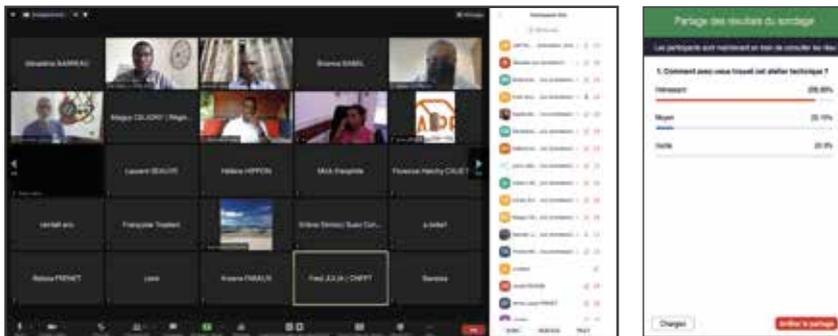
En premier lieu, le **maintien de l'état physique et fonctionnel du bâtiment** est primordial. Ceci afin d'assurer l'intégrité du bâti et de s'orienter vers un bâtiment durable, c'est à dire présentant un équilibre entre **3 dimensions** : écologique (réduire l'impact environnemental de l'acte de bâtir), sociale (assurer une bonne qualité de vie au sein du bâtiment) et **économique** (optimiser les coûts du cycle de vie du bâtiment).

Par ailleurs, une conception bioclimatique permet de **mettre à profit les conditions climatiques favorables** tout en se protégeant de celles qui sont indésirables et de **consommer le moins d'énergie possible pour un confort égal**.

SOLUTIONS TECHNIQUES

Afin d'améliorer le confort dans le bâti, plusieurs solutions existent : **s'appuyer sur l'environnement immédiat** (ombrage, filtration des poussières...), **choisir les matériaux** en fonction des impacts environnementaux, **prendre en compte les sollicitations de l'enveloppe** (besoin d'isolation et/ou de protections solaires...), **avoir un usage raisonné de la climatisation** (éco-gestes), **mettre en place une isolation acoustique...**

Pour des travaux de qualité, il est recommandé de solliciter des **professionnels RGE**. La mention RGE « Reconnu Garant de l'Environnement » est une reconnaissance accordée par les pouvoirs publics et l'ADEME à des professionnels du secteur du bâtiment et des énergies renouvelables engagés dans une démarche de qualité.



CONTACT ET INFORMATIONS

Directeur de la publication : Jack SAINCILY - Directeur
Responsable d'édition : Arsène FARAUX - Adjoint à la direction
Rédaction : Joël PAUL - Conseiller en Energie Partagé (CEP)
Publication : CAUE de la Guadeloupe
Conception et réalisation : Nicolas CHRISTOPHE
Impression : Grand Large
Dépôt légal : Janvier 2012
Numéro ISSN : 2276-1810
Date de parution : Juillet 2021

LEVIERS D' ACTIONS POUR UNE COLLECTIVITÉ

3 grands principes :

● Se former avec le CNFPT

Formation « La rénovation énergétique des bâtiments publics » (à destination des gestionnaires techniques des bâtiments, DST, responsables de maintenance...)
 Formation « Vers des bâtiments à énergie positive » (à destination des cadres chargés de projets bâtiment ou de cellule énergie)

● S'appuyer sur les structures de conseils

Choix d'acteurs pour le conseil et l'accompagnement selon les problématiques (qualité architecturale, urbanistique et environnementale ; projets « énergie » ; Qualité de Vie au Travail...)

● Mettre en œuvre des actions

Connaissance du patrimoine bâti : analyse du bâti et des usages
 Gestion dynamique de la contrainte financière : programme d'investissement optimisé
 Transversalité des projets : relations fonctionnelles
 Communication : explication et valorisation de l'action de la collectivité
 Collaboration avec les Espaces Conseils FAIRE : accompagnements des ménages et copropriétés
 Conventonnement avec EDF pour un accompagnement des projets via le dispositif Agir Plus

Le support de présentation et le replay du webinaire sont disponibles en ligne : www.caue971.org/conseil-energie-partage/228/webinaire-le-confort-dans-le-bati

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Guadeloupe

Centre Commercial Le Pérou - Bâtiment B n°46
 Petit-Pérou - BP 136 - 97181 Abymes Cedex
 Tél : 0590 81 83 85 - Port. : 0690 73 99 77
 Mail : paul.j@caue971.org
 Secrétariat : contact@caue971.org
 Web : www.caue971.org

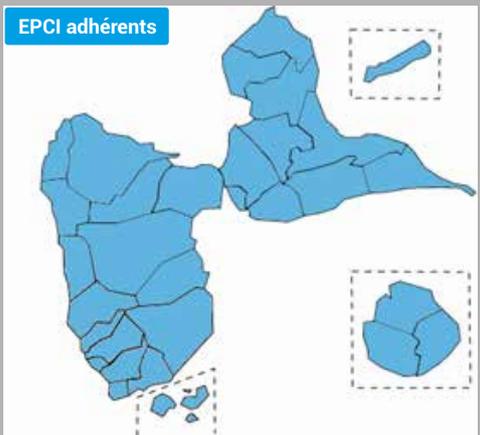
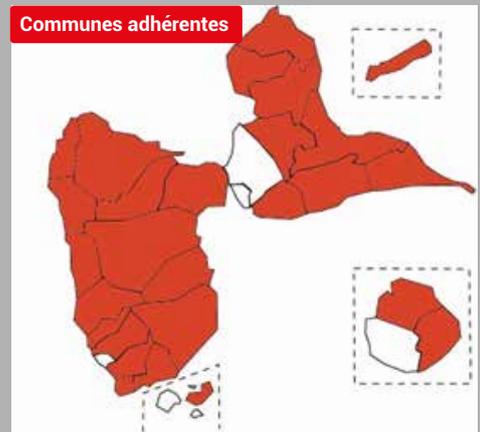


Le CAUE est membre de la **FNCAUE**
www.fncaue.fr

COLLECTIVITÉS PARTENAIRES DU DISPOSITIF CEP

Au 01/07/21, 34 collectivités* sont adhérentes au CEP. Elles bénéficient gratuitement d'un accompagnement technique pour leurs projets d'efficacité énergétique.

* Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Baillif, Bouillante, Cap Excellence, CANBT, CANGT, Capesterre Belle-Eau, Capesterre M/G, CARL, CAGSC, CCMG, Conseil Départemental, Deshaies, Désirade, Gosier, Gourbeyre, Goyave, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Moule, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-Noire, Port-Louis, Saint-Claude, Saint-François, Saint-Louis M/G, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants.



Le CEP bénéficie du soutien technique et financier de :

